

AVIS A LA POPULATION

AUTORITES COMMUNALES

Législature 2023-2027 : les membres du nouveau Conseil communal ont décidé de répartir les dicastères de la manière suivante :

<i>Administration, finances, police locale, travaux publics, affaires juridiques, relations publiques</i>	Anne Sulliger, Maire	076/ 247 71 00
<i>Aménagement du territoire, agriculture, activités socio-culturelles, cartel des sociétés locales</i>	Michel Mosser, Conseiller	079/ 640 50 26
<i>Instruction publique, service des eaux et épuration</i>	Pierre Falbriard, Conseiller	079/ 460 49 69
<i>Police des constructions, œuvres sociales, forêts, cabane forestière</i>	Michaël My, Conseiller	078/ 632 96 63
<i>Bâtiments communaux, déchets, cimetière</i>	Marius Walch, Conseiller	079/ 212 37 63

VICE-MAIRE

Le Conseil communal a nommé M. Michel Mosser au poste de vice-maire pour l'année 2023.

ALARME

Un essai de sirène est prévu le **mercredi 1er février 2023 entre 13h30 et 14h00**.

MENSURATION OFFICIELLE – MISE A JOUR

Aux propriétaires de bien-fonds de la Commune

La République et Canton du Jura a décidé de mettre à jour les données de la mensuration officielle de l'ensemble du territoire communal. Ces travaux ont été confiés au **bureau technique Brunner Sàrl** et consistent à adapter les éléments de la mensuration officielle en vigueur aux nouvelles normes fédérales.

Selon la loi fédérale sur la géoinformation (Lgéo) :

Les titulaires de droits sur des biens-fonds sont tenus d'assister les tiers mandatés par le canton lors de la saisie et de la mise à jour de géodonnées de base. Ils doivent notamment garantir à ceux-ci l'accès aux immeubles privés (uniquement à l'extérieur des bâtiments).

L'équipe de terrain devra **pénétrer dans votre propriété** pour mener à bien ces travaux qui **débuteront dès le mois de janvier 2023** et s'étaleront sur deux ans. Toutes les précautions seront prises pour occasionner le moins de dérangement possible. Nous vous remercions d'avance de votre compréhension.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires, nous vous prions de prendre contact avec le bureau Brunner Sàrl à Porrentruy (032/466.21.42 ou info@brunner-geometre.ch).

Tournez svp →→

PERMIS DE CONSTRUIRE - RAPPEL

Les Autorités communales ont constaté plusieurs cas de constructions illicites sur le territoire communal. Dans un esprit d'équité, la *Police des constructions* sera attentive à toutes constructions ou transformations. Pour des travaux exécutés sans permis, l'Autorité communale ordonnera l'arrêt immédiat des travaux et infligera une amende au contrevenant ; dans certains cas, elle pourra exiger le rétablissement à l'état conforme à la loi et, si nécessaire, procédera à une dénonciation au Juge.

POUR RAPPEL : Un **permis de construire** est une autorisation officielle nécessaire pour toute construction, démolition ou installation projetée sur ou au-dessous de la surface du sol. Les transformations importantes à l'intérieur des bâtiments sont également soumises à autorisation.

Toute demande de permis de construire (petit et grand) dans le canton du Jura doit obligatoirement être saisie par le requérant ou son mandataire dans la prestation JURAC du guichet virtuel, où elle sera traitée par l'autorité compétente.

En traitant un permis de construire, l'administration vérifie que le projet est conforme aux bases légales en vigueur, notamment celles ayant trait à l'aménagement du territoire, aux constructions, à la politique énergétique et à la protection de l'environnement.

Vous trouverez toutes les informations relatives aux permis de construire sur le site de la RCJU : <https://www.jura.ch/DEN/SDT/Permis-de-construire/Demande-de-permis-de-construire.html>

Le Secrétariat communal se tient également à votre disposition.

VENTE DE BOIS DE FEU 2023

Les personnes qui souhaitent acquérir du bois de chauffage sont priées de remplir le bulletin de commande qui se trouve au verso et de le remettre, jusqu'au 15 mars 2023, à :

**Recette communale, Milieu du Village 2, 2943 Vendlincourt
ou par email : info@vendlincourt.ch**

La liste des lots adjugés et l'indication du lieu seront communiquées ultérieurement aux acquéreurs.

✂-----



Commune de Vendlincourt Bulletin de commande de bois de feu 2023

<u>Essence/catégorie</u>	<u>Prix</u>	<u>Quantité/nombre de stères</u>
Hêtre quartier	Fr. 100.-/stère
Nom/Prénom _____		
Adresse _____ _____		Téléphone _____
Date _____		Signature _____